

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2009 À 18 HEURES 30

N° 1 - 13 / 2009 : CONVENTION D'UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JUÉRY
AVEC LE SYNDICAT MIXTE TRIFYL

L'An Deux Mille Neuf, le 3 Février 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 3 Février à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Jacques LASSERRE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre COSTES, Jean ESQUERRE, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Thierry MALLÉ, Dominique BALOUP.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Robert PAGGI, Alain LONG, Patrice MANGIONE, Jean-Charles BORGOMANO, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 48

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 FÉVRIER 2009

N° 1 – 13 / 2009 : CONVENTION D'UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JUÉRY AVEC LE SYNDICAT MIXTE TRIFYL

Pilote : Environnement - Traitement des Déchets - Prévention des risques

Autres services concernés : Finances et Budget
Service collecte des ordures ménagères

Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,

Depuis 2005, compte tenu de la proximité de l'équipement, il est apparu judicieux de pouvoir conserver l'accès à la déchetterie de Saint-Juéry aux particuliers et professionnels des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint-Juéry et Fréjairolles, et ce dans le but de favoriser le recyclage des déchets.

Le coût d'accès de la déchetterie est établi sur la base de la redevance pour services rendus à des collectivités non membres de TRIFYL, pour les 5 communes sus citées à raison de 100% de la population des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint-Juéry et de 33% de la population de la commune de Fréjairolles. La population de référence est la population DGF au 31 décembre 2008, soit 12 867 habitants.

Le tarif 2009 est de 9,40 € HT par habitant auquel est ajoutée la TVA au taux en vigueur de 5,50%.

Le projet de convention est joint en annexe pour permettre à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de conserver l'accès à la déchetterie de Saint-Juéry aux particuliers et professionnels des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint-Juéry et Fréjairolles.

Je vous demande :

- ↳ D'approuver la convention ci-annexée,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU l'arrêté Préfectoral du 24 décembre 2002 créant la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

VU le retrait des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint-Juéry, Fréjairolles du SIVOM de Villefranche et leur adhésion à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

VU le projet de convention ci-annexé.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 janvier 2009.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Considérant l'intérêt d'offrir un accès à un équipement de proximité pour permettre le développement de l'apport volontaire de déchets recyclables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** la convention ci-annexée.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention.

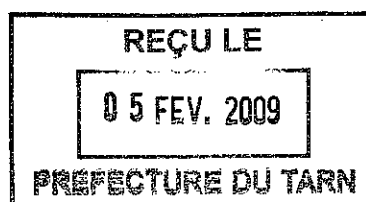
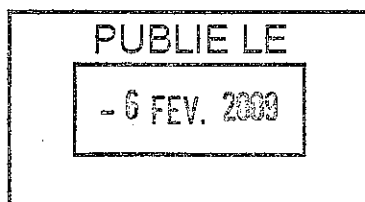
✚ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

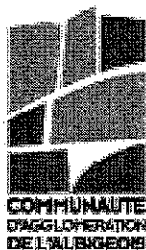
Pour extrait conforme,
Fait le 3 Février 2009



Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE





CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS D'UTILISATION DE LA PLATE FORME SECONDAIRE DE SAINT-JUÉRY

Entre :

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, établissement public de coopération intercommunale dont le siège social est situé Parc François Mitterrand, 81160 SAINT-JUÉRY, représenté par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE dûment habilité à cet effet, ci après dénommée « la C2A ».

Et :

Le Syndicat Mixte Départemental TRIFYL dont le siège social est situé 188 rue de Jarlard, 81000 ALBI, représenté par son Président, Monsieur Jean Marc PASTOR, dûment habilité à cet effet, ci après dénommé « TRIFYL »

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L5211-1, L5211-2 et L 2122-22,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) par transformation – extension de la Communauté de Communes de l'Albigeois, à compter du 31 décembre 2002,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 1999 portant création du Syndicat Mixte TRIFYL pour le traitement des déchets,

Vu les Statuts du Syndicat Mixte TRIFYL,

Vu la délibération du 15 octobre 1998 du SIVOM de Villefranche demandant son adhésion au Syndicat Mixte Trifyl,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2001 ayant pour objet la réception des biens mis à disposition en vue de l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers (procès verbal de mise à disposition des biens appartenant au SIVOM de Villefranche d'Albigeois),

Vu le retrait des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint Juéry, Fréjairolles et Puygouzon du SIVOM de Villefranche et leur adhésion à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 10 aout 2006,

Considérant que le SIVOM de Villefranche n'exerce plus la compétence ordures ménagères depuis le 1er mai 2005,

Considérant que le Syndicat Mixte TRIFYL exerce la compétence du traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du plan départemental d'élimination et gère l'ensemble des déchèteries qui lui sont rattaché,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois souhaite conserver l'accès à la déchèterie de Saint Juéry aux particuliers et professionnels des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint Juéry et Fréjairolles.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Au regard de ce qui précède il est décidé de conclure une convention qui a pour objectif de préciser les engagements de chacun.

ARTICLE 1 : OBLIGATIONS DU SYNDICAT MIXTE TRIFYL

Le **Syndicat Mixte TRIFYL** accepte sur la déchetterie située sur la commune de Saint Juéry, les déchets portés par les particuliers et les professionnels des 5 communes sus nommées, aux mêmes conditions que pour les particuliers et les professionnels des collectivités adhérentes à **TRIFYL**.

En compensation, **TRIFYL**, facturera à la **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** la redevance pour services rendus à des collectivités non membres de TRIFYL, pour les 5 communes sus citées à raison de 100% de la population des communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Saint Juéry et de 33% de la population de la communes de Fréjairolles. La population de référence est la population DGF au 31 décembre N-1.

Le montant de la dite redevance est fixé annuellement par délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte TRIFYL, laquelle sera communiquée à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

La **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** s'engage à payer trimestriellement à TRIFYL la redevance pour services rendus à des collectivités non membres de **TRIFYL**, pour les 5 communes sus citées, dans les délais réglementaires.

ARTICLE 3 : DONNÉES 2009

COMMUNES	BASE CAPITATION 2009		
	POPULATION DGF au 31/12/2008		
ARTHÈS	2 243	100%	2 243
CAMBON	1 676	100%	1 676
CUNAC	1 647	100%	1 647
FREJAIROLLES	1 423	33%	470
SAINT JUÉRY	6 831	100%	6 831
TOTAL	13 820		12 867

Le tarif 2009 est de 9.40 € HT par habitant auquel est ajouté la TVA au taux en vigueur.

Le coût d'accès à la déchetterie est donc de 9,40 € HT X 12 867 habitants soit 120 949,80 € pour l'année 2009.

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Fait à Saint-Juéry, le

Pour la Communauté d'Agglomération
d'Albi

Pour le Syndicat Mixte Départemental
TRIFYL

Le Président
Philippe BONNECARRERE

Le Président
Jean Marc PASTOR